



TRAVAUX DE PEINTURE - HALLE DU MARCHÉ COUVERT DU DONJON

Signature du marché

Décision n° 2022-173

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville souhaite réaliser des travaux de peinture intérieures et extérieurs à la halle du marché couvert du Donjon,

CONSIDERANT l'offre présentée par la société **PEINTISOL** située à **Brie-Comte-Robert (77170)** pour un montant de **125 000,00€ HT**,

DECIDE

DE SIGNER le dit marché avec la société **PEINTISOL** située à **Brie-Comte-Robert (77170)**,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes pour un montant maximum de **125 000,00€ HT**.

DIT que la dépense est inscrite au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par
Frédéric PETITTA

20/06/2022

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-Président de cœur d'Essonne Agglomération.